

Québec, le 10 novembre 2020

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

Afin de vous permettre de compléter l'organisation de l'année scolaire 2020-2021, j'ai le plaisir de vous transmettre l'horaire officiel des sessions d'examens de décembre 2020, janvier 2021, mai-juin 2021 et juillet-août 2021. De façon générale, l'horaire officiel pour l'année scolaire 2020-2021 s'inscrit en continuité avec celui des années précédentes, sauf pour les épreuves obligatoires.

En effet, afin de tenir compte de la situation exceptionnelle en vertu de laquelle l'année scolaire se déroule, la durée des épreuves ministérielles du primaire et du premier cycle du secondaire a été réduite afin que le temps de passation ne dépasse pas une journée. De plus, l'épreuve qui évalue la compétence *Résoudre une situation-problème mathématique* à la fin de la 6<sup>e</sup> année ne sera pas imposée. En ce qui concerne les épreuves de la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, l'horaire établi permet de se doter d'une certaine latitude afin de pouvoir l'adapter en fonction de l'évolution de la pandémie dans les différents milieux. Ainsi, certaines modifications à l'horaire officiel pourraient s'avérer nécessaires afin de permettre à tous les élèves de passer les épreuves ministérielles en cette année exceptionnelle en offrant, si besoin est, des dates de dérogations qui tiendront compte d'une période d'isolement de 14 jours. Les dates de dérogation inscrites à l'horaire ci-joint vous sont communiquées à titre indicatif, elles vous seront confirmées au moment opportun si elles s'avèrent nécessaires.

Également, en réponse à vos nombreux commentaires, vous constaterez que la session d'épreuves de juillet-août débute un peu plus tard et qu'elle a été prolongée d'une journée. Ainsi, la planification des cours d'été s'en trouvera facilitée et permettra d'éviter les conflits d'horaire entre les épreuves de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> secondaire. En outre, il importe de vous aviser que, malgré cet aménagement, la publication des résultats de cette session ne sera pas retardée.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint le document *La formation générale des jeunes : l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire - Instruction annuelle du ministre 2020-2021*. De manière générale, l'Instruction annuelle de la présente année scolaire reprend les modalités et directives prévues en 2019-2020 et prévoit les adaptations requises à la suite des modifications apportées au Régime pédagogique quant à la production des bulletins. Ces modifications apparaissent en grisé.

... 2

Ce document peut être consulté en version française sur le site Web du ministère de l'Éducation à l'adresse suivante :

[www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/la-formation-generale-des-jeunes-instruction-annuelle/](http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/la-formation-generale-des-jeunes-instruction-annuelle/)

La version anglaise est également disponible à l'adresse suivante :

[www.education.gouv.qc.ca/en/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/results/detail/article/general-education-in-the-youth-sector-directives](http://www.education.gouv.qc.ca/en/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/results/detail/article/general-education-in-the-youth-sector-directives).

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier

p. j.